



## ANNEXE 1 : spécificités de règlement Mountain of Hell Kids

### Participation

La compétition est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices ayant entre 9 et 14 ans dans l'année en cours. La compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés et non licenciés qui auront présenté un certificat médical de moins d'un an les présentant comme apte à la pratique du VTT en compétition.

***Chaque participant doit également pouvoir justifier d'un niveau technique suffisant pour prendre part à cette compétition.***

### Programme Prévisionnel

<b>Jeudi 19 juin 2025</b>	8h-19h	Retrait des plaques – Palais des sports
<b>Vendredi 20 juin 2025</b>	8h30-13h / 16h-19h	Retrait des plaques – Palais des sports
<b>Samedi 21 juin 2025</b>	8h30-11h	Retrait des plaques – Palais des sports
	9h-15h	<b>Reconnaissance</b> libre
	16h	<b>Finale</b> MOH Kids
	18h30	Remise des prix MOH Kids - Place des 2 Alpes (ou Palais des Sports en cas de mauvais temps)
<b>Dimanche 22 juin 2025</b>	8h	Embarquement dans la Télécabine Jandri 3S
	9h	Départ de la MOH en tant que spectateur suivi d'une animation VTT sur neige encadrée par des professionnels
	12h	Repas - Palais des Sports

*Programme sous réserve de modification*

### Modalités d'inscriptions

#### ***Inscriptions***

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le site <https://www.yaka-inscription.com/mountainofhell2025>. Aucune inscription ne sera possible sur place.

Pour tous les participants (licenciés ou non licenciés), les droits d'inscription s'élèvent à 50€ (forfait VTT 2 jours et frais d'assurance inclus, hors frais de dossier).

**Les forfaits VTT 2 jours inclus dans les inscriptions sont valables les 21 et 22 juin 2025 pour la MOH Kids.**

*Ces droits d'inscription ne sont pas remboursables. Une assurance annulation/remboursement est proposée au tarif unique de 10€ par inscription (cf. 4.4 du présent règlement).*

**Les inscriptions en ligne seront clôturées le 17/06/2025 à 23h59.**

Chaque inscription est nominative et non cessible.

Merci de respecter le tableau suivant pour vos inscriptions en ligne (correspondance année de naissance/catégories pour l'année 2025) :

<b>Catégorie</b>	<b>Appellation catégorie FFC</b>	<b>Age</b>	<b>Année de naissance</b>
<b>KIDS 9/10 F</b>	<i>Pupilles filles</i>	<b>09/10</b>	<b>2016 à 2015</b>
<b>KIDS 9/10 H</b>	<i>Pupilles garçons</i>	<b>09/10</b>	<b>2016 à 2015</b>
<b>KIDS 11/12 F</b>	<i>Benjamines</i>	<b>11/12</b>	<b>2014 à 2013</b>
<b>KIDS 11/12 H</b>	<i>Benjamins</i>	<b>11/12</b>	<b>2014 à 2013</b>
<b>KIDS 13/14 F</b>	<i>Minimes filles</i>	<b>13/14</b>	<b>2012 à 2011</b>
<b>KIDS 13/14 F</b>	<i>Minimes garçons</i>	<b>13/14</b>	<b>2012 à 2011</b>

### **Retrait des plaques**

Le retrait des plaques se fera sur place au Palais des Sports des 2 Alpes conformément aux dates et horaires spécifiés dans le programme de la course MOH Kids ci-dessus.

Les participants à la « Mountain Of Hell Kids » devront obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins d'un an (ou à défaut présenter une licence FFC ou UCI pour l'année en cours).

## **Format de l'épreuve**

### ***Reconnaissance des parcours***

Les épreuves se dérouleront sur le Bikepark des 2 Alpes mais également sur des chemins en dehors du Bikepark. Les participants devront reconnaître le parcours à vélo avant le début de la compétition. Cette reconnaissance est prévue le samedi 21 juin de 9h à 15h.

Il est interdit de s'entraîner sur le parcours en dehors des horaires officiels sous peine de disqualification puisque le parcours sera en préparation le matin même. Il est obligatoire de se présenter au départ du parcours avec la plaque de course accroché au VTT et ce même pendant les périodes de reconnaissance.

### ***Course MOH Kids***

La course aura lieu le samedi 21 juin à 16h. Les participants s'élanceront en mass start par catégorie d'âge.

### ***Animation sur neige MOH Kids***

Le dimanche 22 juin à 9h : l'inscription à la course MOH Kids permet d'assister au départ de la MOH en tant que spectateur et d'ensuite participer à une animation VTT sur neige encadrée par des professionnels (embarquement dans la Télécabine Jandri 3S à 8h).

## **Classement**

### ***Catégories\****

Seules trois catégories seront prises en compte :

- Pupilles : garçons et filles de 9 et 10 ans\*
- Benjamins : garçons et filles de 11 et 12 ans\*

- Minimales : garçons et filles de 13 et 14 ans\*

\*Seule l'année de naissance est prise en compte dans l'affectation par catégorie.

### ***Récompenses***

L'organisation se réserve le droit de répartir les lots de la remise des prix en fonction des catégories représentées pendant l'épreuve et garantit une récompense au moins aux premiers de chaque catégorie.

Les pilotes qui ne présenteront pas à la remise des prix protocolaire perdront le bénéfice des prix et médailles qui leur seraient attribués.

## **Matériel**

### ***Vérifications techniques***

Les VTT doivent être en bon état général, un cadre non fendu et des freins en bon état. Les Fatbikes sont interdits sur le domaine VTT des 2 Alpes. Les VTT électriques devront obligatoirement être démunis de leur batterie si celles-ci peuvent se retirer. Sinon ces-derniers ne sont pas autorisés à prendre le départ de la « Mountain Of Hell Kids ».

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.

### ***Matériel obligatoire***

Chaque participant devra être obligatoirement équipé de :

- casque intégral à mentonnière fixe ou détachable normes CE
- genouillères
- gants longs
- protection dorsale CE ou sac avec protection dorsale CE

**Le port de coudières est vivement conseillé.**

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Des contrôles inopinés pourront être faits par un membre de l'équipe de l'organisation ou par le jury FFC (se reporter aux règlements des épreuves).

Les compétiteurs sont seuls responsables de la fiabilité des équipements de protection qu'ils utilisent : casque, coudières, genouillères, etc.

Les concurrents devront effectuer la totalité de leur course avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine de disqualification.

Les caméras sont autorisées uniquement sur la visière avec un dispositif amovible ou sur le guidon du vélo (en aucun cas ces dernières ne devront se trouver sur le plastron du participant).